

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS !

Légalement, tout acte de soin diététique à visée préventive et/ou curative est réservé au diététicien nutritionniste et au médecin nutritionniste.

Il est dangereux de laisser une personne ne disposant d'aucune formation médicale et paramédicale reconnue prendre en charge vos problèmes de santé.

Avez-vous réellement envie de prendre le risque de « surfer » sur la vague des régimes fantaisistes ou des modes alimentaires ?



RENSEIGNEZ VOUS !

UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

=

UN NUMERO ADELI

Ne laissez pas
les apprentis sorciers
jouer avec votre santé !



AFDN

Association Française
des Diététiciens Nutritionnistes

VOUS RECHERCHEZ UN DIÉTÉTICIEN NUTRITIONNISTE ?

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) est la première organisation professionnelle nationale référente de la profession de diététicien nutritionniste.

Fondée en 1954 et régie par la loi 1901 sur les associations, elle rassemble près de 2500 adhérents.

Elle contribue aux travaux et réflexions pour de nombreuses sociétés savantes, des instances nationales et internationales de santé, d'alimentation et de nutrition.

Visitez le site de l'AFDN
www.afdn.org



Visitez et likez notre page Facebook!
[FACEBOOK.COM/ASSOAFDN](https://www.facebook.com/ASSOAFDN)
et retrouvez nos actualités sur twitter
[@AFDN_news](https://twitter.com/AFDN_news)

De plus en plus de compléments santé assurent un remboursement partiel.
Renseignez-vous auprès de votre mutuelle !

VOTRE SANTÉ NOTRE MÉTIER

DIÉTÉTICIEN NUTRITIONNISTE



La diététique est la science de l'équilibre alimentaire.

Elle utilise la nutrition en tant que soin en y intégrant une dimension culturelle, gastronomique et sociale.

LE DIÉTÉTIICIEN NUTRITIONNISTE

Le diététicien nutritionniste est le professionnel de santé expert en alimentation et nutrition, reconnu par l'état.

Il assure une prise en charge diététique personnalisée et adaptée à vos besoins (âge, sexe, niveau d'activité physique, habitudes de vie...).

Il vous assure une écoute de qualité tout au long de votre démarche. Il dispense des informations sur l'alimentation saine et équilibrée, et vous accompagne dans l'amélioration de vos habitudes alimentaires, tout en préservant le plaisir de manger !

Sur prescription médicale, il vous guide dans la prise en soin de votre pathologie : diabète, obésité, hypertension artérielle, insuffisance rénale, dénutrition, troubles digestifs, allergie, etc.

L'ensemble des conseils nutritionnels délivrés sont fondés sur des recommandations nationales et internationales en vigueur ainsi que sur les résultats des recherches scientifiques.

BON À SAVOIR

Il existe un autre professionnel de la nutrition, le **médecin nutritionniste**. Ce médecin a complété sa formation par un DESC1 en Nutrition. Il diagnostique et prend en charge des troubles en lien avec la nutrition.

Le diététicien nutritionniste a, lui, une approche plus concrète et plus ciblée sur votre pratique alimentaire.

NOTRE FORMATION

Les diététiciens sont **diplômés** !

Ce que dit la loi :

Leur titre est protégé par le code de la santé publique, livre 4, loi n°86-76 du 17 janvier 1986, L. 510-8-1 à L. 510-8-3

La Loi N° 2007—127 du 30 janvier 2007 donne un cadre juridique à la profession : définition du métier de diététicien, modalités d'exercice, délivrance du diplôme d'État de diététicien et inscription au fichier ADELI. Le diététicien nutritionniste est alors reconnu comme professionnel de santé à part entière.



COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

ADELI

un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés qu'ils exercent en activité libérale ou salariale.

RENSEIGNEZ VOUS !

Tout diététicien nutritionniste diplômé possède un numéro de professionnel ADELI.

N'hésitez pas à le lui demander et vérifiez-le auprès de votre Agence Régionale de Santé (ARS)

LES AUTRES... NE SONT PAS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ !

Ils prônent des pratiques à risques en exerçant de manière illégale l'acte diététique.

Ils ne possèdent aucune formation reconnue par le Code de la Santé publique, leur formation dite « certifiée » n'a pas de valeur légale ni scientifique.

Leurs dénominations multiples sont donc dénuées de sens, à visée surtout commerciale !

